

## Conditions générales de justETF GmbH pour justETF ([www.justetf.com](http://www.justetf.com))

Les Conditions générales suivantes s'appliquent à la participation à la plateforme en ligne mise à disposition par justETF GmbH, Seitzstr. 8e, 80538 Munich, Allemagne (ci-après dénommée le « Fournisseur ») sur le site Internet [www.justetf.com](http://www.justetf.com) (y compris les éventuels sous-domaines et alias), via des applications opérant en arrière-plan, comme service Web et/ou via des applications mobiles (applis) (ci-après dénommée « justETF »).

### 1. Objet du contrat

- 1.1 justETF est une plateforme en ligne exploitée par le Fournisseur et accessible via un navigateur, sur laquelle l'Utilisateur inscrit peut gérer des portefeuilles de titres virtuels à l'aide de l'application Web de gestion de portefeuille mise à disposition par le Fournisseur. Le choix des titres disponibles à cet effet est limité à une sélection d'Exchange Traded Funds (ETF) et d'Exchange Traded Commodities (ETC).
- 1.2 La gestion de portefeuilles sur justETF est purement virtuelle, c'est-à-dire qu'aucune transaction financière réelle n'est effectuée, mais que les opérations effectuées sur la plateforme ont pour but de permettre à l'Utilisateur de gérer de manière autonome des actifs par le biais de transactions virtuelles et de simuler des stratégies d'investissement.
- 1.3 Les informations pouvant y être consultées sont uniquement fournies à titre indicatif. Avec la plateforme justETF, le Fournisseur ne prodigue pas de conseil ou ni ne fait office d'intermédiaire en matière de placements. Les informations contenues sur l'évolution passée de la performance des différents instruments financiers et des modèles de portefeuilles ne constituent pas des prévisions ou des garanties pour l'avenir.
- 1.4 Le Fournisseur utilise des données relatives aux cours et aux distributions venant de sources externes à des fins de valorisation des portefeuilles et de calcul automatique des transactions. Des erreurs de transmission des cours peuvent entraîner un affichage incorrect des données de cours. Le Fournisseur se réserve le droit de corriger ultérieurement les cours dans le système. En cas de problèmes techniques dans la fourniture des cours, aucun négoce virtuel des titres concernés n'est possible. Les transactions générées automatiquement en dehors des heures d'ouverture des bourses se font toujours au dernier cours disponible.
- 1.5 Le Fournisseur s'efforcera de mettre à disposition justETF avec une disponibilité de 95% en moyenne annuelle. Ce chiffre n'inclut pas les temps d'arrêt nécessaires aux travaux d'amélioration de la sécurité ou de l'intégrité des serveurs ou à la réalisation de mesures techniques et qui servent à la fourniture correcte ou améliorée des services du Fournisseur (travaux de maintenance).

- 1.6 Un Utilisateur qui s'inscrit à justETF acquiert dans un premier temps une adhésion gratuite (dénommée ci-après « Free Version » ou « version gratuite »).
- 1.7 L'Utilisateur a la possibilité de passer d'une adhésion gratuite à une adhésion payante (l'adhésion payante sur justETF est ci-après dénommée « adhésion Premium »). L'adhésion Premium comprend diverses fonctions supplémentaires et étendues par rapport à l'adhésion gratuite, ainsi qu'un nombre supérieur de portefeuilles pouvant être déposés (paquets de portefeuilles). En outre, des adhésions payantes spéciales peuvent être proposées à des groupes cibles particuliers (par exemple, des conseillers financiers) avec une étendue de services encore adaptée. Dans ce cas, des conditions complémentaires s'appliquent le cas échéant, qui sont communiquées et doivent être acceptées avant la conclusion du contrat correspondant. Par ailleurs, les dispositions relatives à l'adhésion Premium s'appliquent mutatis mutandis à ces adhésions spéciales. L'adhésion gratuite et l'adhésion Premium sont dénommées ci-après conjointement « adhésion justETF ».
- 1.8 Dans la mesure où le Fournisseur offre à l'Utilisateur la possibilité d'ajouter gratuitement ou contre paiement un ou plusieurs services supplémentaires de fournisseurs tiers à son adhésion justETF, des contrats séparés, distincts de l'adhésion justETF, sont conclus à cette fin entre l'Utilisateur et les fournisseurs tiers respectifs. En particulier, la modification, l'interruption, la résiliation ou le remplacement des services externes ou les perturbations des prestations dans la relation entre l'Utilisateur et le fournisseur tiers n'ont aucune influence sur la relation contractuelle entre le Fournisseur et l'Utilisateur concernant l'adhésion justETF. Pour les services supplémentaires de fournisseurs tiers, les conditions générales et les déclarations de protection des données des fournisseurs tiers respectifs, qui sont eux-mêmes les parties contractantes et les interlocuteurs des utilisateurs, s'appliquent. Le Fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les services de ces fournisseurs tiers.

## **2. Enregistrement, conclusion du contrat**

- 2.1 La condition préalable à la participation de l'Utilisateur à justETF est l'enregistrement de l'utilisateur. En s'inscrivant sur justETF, le Fournisseur et l'Utilisateur concluent un contrat qui autorise l'Utilisateur à se servir de justETF et à créer et gérer des portefeuilles virtuels (nombre dépendant du paquet de prestations) (ci-après dénommé « contrat »).
- 2.2 L'enregistrement sur justETF et la participation aux services du Fournisseur sont exclusivement réservés aux personnes physiques majeures et aux personnes morales. En s'inscrivant au nom d'une personne morale, une personne physique s'engage personnellement à être habilitée à la représenter. Le Fournisseur se réserve le droit de demander des justificatifs appropriés avant l'activation. Les dispositions de ce point 2 concernant l'indication des données et la confidentialité des données d'accès s'appliquent par analogie aux personnes qui utilisent les prestations de justETF au nom d'une personne morale. Un paquet de prestations ne peut être géré

que par un seul Utilisateur, c'est-à-dire qu'un seul login est mis à la disposition de l'Utilisateur par paquet de prestations. Si l'Utilisateur est une personne morale, il ne peut mettre les données de connexion à la disposition que d'un seul collaborateur à la fois. Un changement de collaborateur chargé de la gestion du compte est autorisé pour des motifs objectivement fondés ; l'Utilisateur est toutefois responsable du fait que plusieurs personnes n'utilisent pas le même compte en parallèle. Cela s'applique non seulement aux accès simultanés, mais aussi à une possibilité d'accès parallèle. L'Utilisateur est responsable du respect, par les personnes agissant pour son compte, des conditions d'utilisation des services définies dans les présentes Conditions générales.

- 2.3 Lors de l'enregistrement de son compte, l'Utilisateur doit indiquer son nom, son pays d'origine et son type d'investisseur, ainsi que son adresse électronique. Les informations contenues sur ce site Web ne s'adressent pas aux personnes résidant dans des pays où la publication et l'accès à ces données sont légalement interdits en raison de leur nationalité, de leur lieu de résidence ou pour toute autre raison (par exemple, pour des raisons réglementaires, en particulier de distribution). Les informations sont donc uniquement destinées aux personnes résidant dans les pays d'enregistrement indiqués.
- 2.4 L'enregistrement pour la participation à justETF prend effet lorsque l'Utilisateur termine la saisie de ses données correspondantes sur la page [www.justETF.com](http://www.justETF.com) en cliquant sur le bouton « S'enregistrer maintenant » et qu'il soumet ainsi une offre de conclusion du contrat d'utilisation pour justETF. Avant l'envoi de l'enregistrement, l'Utilisateur a encore la possibilité de corriger ses données sur cette page avant d'envoyer son enregistrement de manière contraignante à justETF.
- 2.5 Suite à l'enregistrement complet, le Fournisseur envoie à l'Utilisateur un e-mail avec un lien de confirmation, dans lequel il confirme la réception de l'offre d'enregistrement et l'accepte. Une fois que l'Utilisateur a cliqué sur le lien de confirmation, son compte utilisateur est activé.
- 2.6 En s'inscrivant, chaque Utilisateur enregistré bénéficie automatiquement d'une adhésion gratuite (« version gratuite »). L'Utilisateur peut à tout moment souscrire une adhésion Premium sous les [paramètres](#). Pour ce faire, l'Utilisateur doit saisir les données d'adresse et de paiement supplémentaires requises, sélectionner un paquet de prestations et envoyer ces données à justETF en cliquant sur le bouton « Commander maintenant avec obligation de paiement ». L'adhésion Premium prend effet lorsque justETF confirme à l'Utilisateur la réception de son inscription et la conclusion de l'abonnement et, le cas échéant, réactive le compte utilisateur.
- 2.7 L'Utilisateur se porte garant de la véracité et de l'exhaustivité de toutes les informations qu'il a indiquées au Fournisseur lors de l'enregistrement et de la souscription d'une adhésion Premium. Les personnes morales sont responsables de leurs organes, représentants et employés. Si un utilisateur fournit des informations incorrectes ou incomplètes, le Fournisseur est en droit de supprimer le compte de l'Utilisateur sans préavis et de résilier le contrat correspondant.

- 2.8 Il n'existe aucun droit à l'inscription et à la participation à justETF. En particulier, le Fournisseur se réserve le droit de refuser un utilisateur.
- 2.9 L'Utilisateur s'engage à communiquer spontanément et immédiatement au Fournisseur toute modification future des données qu'il a fournies dans le cadre de son inscription et de sa participation.
- 2.10 L'Utilisateur n'est en aucun cas autorisé à transmettre ses données d'accès et en particulier son mot de passe d'accès à des tiers (étant entendu que les personnes morales peuvent transmettre les données d'accès et les mots de passe d'accès, conformément au chiffre 2.2, aux organes, représentants et/ou collaborateurs qui doivent utiliser les prestations au nom de la personne morale ; ces personnes ne sont pas des « tiers » au sens de ce chiffre 2). Si des tiers devaient néanmoins avoir accès au compte de l'Utilisateur ou si l'Utilisateur avait d'autres indices d'une utilisation abusive de son compte utilisateur, celui-ci doit en informer immédiatement le Fournisseur et modifier ses données d'accès.
- 2.11 Le Fournisseur ne transmettra pas les données d'accès à des tiers et ne les demandera pas à l'Utilisateur ni par e-mail, ni par téléphone.

### **3. Obligations générales de l'Utilisateur**

- 3.1 L'Utilisateur s'engage à s'abstenir de tout ce qui pourrait nuire au bon fonctionnement ou à une ou plusieurs fonctionnalités ou à l'infrastructure de justETF. Cela inclut notamment une sollicitation excessive de justETF ainsi que l'utilisation de programmes de consultation automatisée des cours.
- 3.2 Dans la mesure où le Fournisseur accorde à l'Utilisateur la possibilité de télécharger ses propres contenus, en particulier des portefeuilles et/ou des stratégies sur justETF et de les rendre ainsi accessibles en ligne à d'autres utilisateurs et/ou au public, l'Utilisateur s'assure que les données qu'il télécharge ne contiennent aucun contenu illégal, contraire aux bonnes mœurs, aux droits de tiers ou aux présentes Conditions générales ; en font notamment partie les contenus qui remplissent les conditions du conseil financier ou qui sont soumis à une autre obligation d'autorisation, qui ne peuvent pas être rendus librement accessibles pour d'autres raisons, par exemple pour des raisons de protection des mineurs, et/ou qui sont protégés par des droits d'auteur au profit de tiers.
- 3.3 L'Utilisateur s'assure que les scripts et programmes qu'il utilise ne sont pas porteurs d'erreurs ou de virus susceptibles de perturber le fonctionnement de justETF et la fourniture des différents services par le Fournisseur.
- 3.4 Le Fournisseur se réserve le droit d'analyser les portefeuilles créés par l'Utilisateur et, sur cette base, d'établir des statistiques anonymes de tous les portefeuilles des utilisateurs et de les commercialiser.

## 4. Services proposés par justETF

- 4.1 justETF propose différentes offres de services. Vous trouverez l'étendue actuelle de ces services sur justETF à la rubrique [Aperçu des offres](#).
- 4.2 L'Utilisateur a la possibilité de recourir aux outils de planification des portefeuilles disponibles sur justETF pour structurer facilement des portefeuilles virtuels. Les utilisateurs Premium ont également accès à la fonction de rééquilibrage et aux simulations historiques.
- 4.3 justETF génère automatiquement des transactions pour l'Utilisateur en fonction de sa planification de portefeuille, sur la base desquelles justETF permet ensuite d'effectuer des évaluations de portefeuille.
- 4.4 Des modèles de portefeuilles sont mis à la disposition de l'Utilisateur pour l'aider à structurer son portefeuille. Ces modèles de portefeuilles ont un caractère purement informatif et peuvent servir d'inspiration à l'Utilisateur lors de la structuration des portefeuilles virtuels qu'il a créés sur justETF. Il en va de même pour les stratégies de portefeuille publiées par les utilisateurs sur Internet. (Disponible uniquement en Allemagne.)
- 4.5 Les utilisateurs peuvent reprendre la structure d'investissement ainsi que les limites d'investissement d'un tel portefeuille modèle (en partie payant) pour leurs propres portefeuilles virtuels en un seul clic et les adapter ensuite individuellement. (Disponible uniquement en Allemagne.)
- 4.6 Pour suivre l'évolution de son portefeuille, l'Utilisateur peut à tout moment faire afficher des analyses de sa structure d'investissement actuelle dans son espace de connexion personnel. Les utilisateurs Premium disposent d'options d'analyse supplémentaires, telles que l'analyse de l'évolution de la performance avec représentation des contributions en termes de valeur. L'Utilisateur peut adapter à tout moment les transactions sur lesquelles reposent ces analyses.
- 4.7 justETF informe l'Utilisateur à intervalles réguliers par e-mail de l'évolution de son portefeuille. L'Utilisateur peut contrôler les envois sous les [paramètres](#).
- 4.8 L'Utilisateur Premium peut mettre en place sur justETF un suivi de ses portefeuilles. Celui-ci lui permet d'être informé par e-mail en cas de violation des seuils de perte individuels et des limitations de placement.
- 4.9 justETF propose un outil de recherche qui permet de rechercher les Exchange Traded Funds et Exchange Traded Commodities présents dans la base de données selon certains critères, tels que la classe d'actifs, l'indice sous-jacent, la méthode de réplication et l'affectation des revenus. Pour les utilisateurs Premium, la recherche offre des filtres et des analyses avancés.
- 4.10 L'évaluation et le calcul de la performance sont effectués à l'aide de cours différés d'au moins 15 minutes, mis à disposition par un fournisseur de données externe.

4.11 justETF se réserve le droit d'arrêter, de limiter ou de modifier les fonctionnalités de la version gratuite à tout moment.

## 5. Frais, décompte, facturation, conditions de paiement

5.1 L'utilisation de la Free Version est gratuite. Il n'y a pas de facturation pour la version gratuite.

5.2 Pour l'utilisation des différentes formules d'adhésion Premium de justETF, l'Utilisateur s'acquitte d'une redevance conformément à l'aperçu de l'offre dans la version en vigueur au moment de la conclusion ou de la modification du contrat.

5.3 Le paiement est exigible immédiatement à compter de la date de facturation pour la période concernée. La facturation et les rappels de paiement peuvent être envoyés par e-mail. Le paiement est effectué au moyen du mode de paiement indiqué dans les paramètres.

5.4 Si aucun paiement n'est enregistré dans les 14 jours suivant la facturation, la formule de services associée et les services correspondants seront bloqués jusqu'à réception du paiement.

5.5 Si une redevance ne peut pas être prélevée, l'Utilisateur supporte tous les frais qui en découlent, en particulier les frais bancaires liés au retour des prélèvements automatiques et autres frais similaires, dans la mesure où il est responsable de l'événement qui a entraîné les frais.

5.6 Le Fournisseur se réserve le droit de demander une indemnité raisonnable pour la suppression de comptes d'utilisateurs en raison d'une violation des obligations découlant des présentes Conditions générales, sauf si l'Utilisateur n'est pas responsable de la violation ou s'il prouve qu'aucun dommage n'a été causé ou que le dommage est d'un montant nettement inférieur.

## 6. Délai de rétractation pour l'adhésion Premium – Vos droits

Les consommateurs (c'est-à-dire les personnes physiques qui concluent une transaction juridique à des fins qui ne sont pas principalement liées à l'exercice de leur activité commerciale ou professionnelle) ont le droit de résilier les contrats relatifs aux abonnements Premium payants conformément aux instructions suivantes.

### Modalités de rétractation

Vous avez le droit de résilier le présent contrat dans un délai de 14 jours sans indication du motif.

Le délai de rétractation expire après 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous pouvez nous informer via:

justETF GmbH, Seitzstr. 8e, 80538 Munich, Allemagne

E-mail: [support@justetf.com](mailto:support@justetf.com)

Téléphone: +49 7121 / 766 22 50

de votre décision de rétractation du présent contrat par une déclaration non équivoque (par exemple, une lettre envoyée par la poste ou un courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-joint, mais ce n'est pas obligatoire.

Pour respecter le délai de rétractation, merci de nous informer de votre souhait concernant l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

### Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de votre part, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires résultant de votre choix d'un mode de livraison autre que le mode de livraison standard le moins coûteux proposé par nos soins), sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous effectuerons ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous en avez expressément convenu autrement ; en tout état de cause, vous n'aurez pas à payer de frais à la suite de ce remboursement.

Si vous avez demandé à commencer l'exécution des services pendant le délai de rétractation, vous vous engagez à nous payer un montant proportionnel aux services fournis jusqu'à ce que vous nous ayez communiqué votre rétractation du présent contrat, par rapport à la couverture totale du contrat.

Vous trouverez ici un modèle de formulaire de rétractation.

### Fin de l'information sur le droit de rétractation

## 7. Responsabilité

- 7.1 L'Utilisateur est responsable en cas de violation des droits de tiers ou de violation par lui-même et directement de dispositions ou d'exigences légales. L'Utilisateur s'engage à libérer le Fournisseur de toutes les prétentions en dommages et intérêts de tiers découlant du non-respect des obligations émanant des présentes Conditions générales ou de la violation par l'Utilisateur de dispositions ou d'exigences légales.
- 7.2 Le Fournisseur s'efforce de garantir la plus haute qualité des informations mises à disposition sur justETF. Toutefois, le Fournisseur décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la précision des informations, cours, indices, prix, calculs, actualités, analyses, données générales de marché et autres contenus accessibles dans le cadre des services proposés sur justETF.
- 7.3 Les informations mises à disposition pour consultation sont uniquement fournies à titre indicatif. Avec la plateforme justETF, le Fournisseur ne prodigue pas de conseil ou ni ne fait office d'intermédiaire en matière de placement. L'élaboration et la gestion des portefeuilles créés sur justETF se font exclusivement sur la base des décisions de l'Utilisateur. Le fournisseur n'émet aucune recommandation.
- 7.4 Les informations sur les performances passées des différents instruments financiers ne constituent pas des prévisions ou des garanties pour l'avenir.
- 7.5 Le Fournisseur décline toute responsabilité pour les dommages ou pertes subis par l'Utilisateur du fait de la mise en œuvre, dans son portefeuille bancaire réel, de la décision qu'il a prise pour le portefeuille virtuel.
- 7.6 Le Fournisseur n'est pas responsable des contenus de toute nature publiés par les utilisateurs sur justETF, qu'il s'agisse d'images, de descriptions, d'évaluations, etc. L'Utilisateur libère le fournisseur de toutes les prétentions que d'autres utilisateurs ou d'autres tiers font valoir en raison de la violation de leurs droits par des contenus publiés par l'utilisateur ou en raison de la violation d'autres obligations envers le Fournisseur (en particulier le point 3.2. des présentes Conditions générales). L'Utilisateur prend également en charge les coûts de la défense juridique nécessaire du Fournisseur, y compris tous les frais de justice et d'avocat, et soutiendra au mieux le Fournisseur dans sa défense contre ces prétentions. Cette clause ne s'applique pas dans la mesure où l'infraction n'est pas imputable à l'Utilisateur.
- 7.7 Le Fournisseur utilise des données de cours et de distribution externes à des fins de valorisation des portefeuilles et de calcul automatique des transactions. Des erreurs de transmission des cours peuvent entraîner un affichage incorrect des données de cours. Le Fournisseur décline toute responsabilité concernant l'exactitude et la ponctualité des données de cours transmises par le fournisseur externe. En outre, le point 1.4. s'applique.
- 7.8 La responsabilité du Fournisseur, quel qu'en soit le fondement juridique, qu'il s'agisse d'une violation d'obligation contractuelle ou d'un acte illicite, est déterminée de manière exhaustive par les dispositions suivantes :



- 7.8.1 Le Fournisseur est responsable de manière illimitée en cas de faute intentionnelle et de négligence grave ainsi qu'en cas de dommages corporels ; en cas de négligence légère, uniquement s'il y a violation d'obligations contractuelles essentielles, un retard et une impossibilité imputables au Fournisseur. La responsabilité en cas de violation d'une telle obligation contractuelle essentielle est limitée aux dommages spécifiques au contrat auxquels le fournisseur devait s'attendre lors de la conclusion du contrat sur la base des circonstances connues à ce moment-là. Les obligations contractuelles essentielles dans ce sens sont les obligations dont l'Utilisateur peut régulièrement attendre l'exécution et dont l'exécution est essentielle pour la réalisation du but du contrat.
- 7.8.2 En cas d'utilisation de la version gratuite, le Fournisseur est responsable – sauf en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé – uniquement en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.
- 7.9 Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas en cas de prise en charge de garanties expresses par le Fournisseur et pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, les prétentions selon la loi sur la responsabilité du fait des produits ainsi que dans le cas de dispositions légales obligatoires.

## 8. Durée et résiliation

- 8.1 Le contrat prend effet immédiatement avec l'activation du compte utilisateur par le Fournisseur.
- 8.2 En s'inscrivant, l'Utilisateur devient automatiquement utilisateur de la version gratuite (Free Version), qui peut être utilisée pour une durée indéterminée jusqu'à la suppression du compte utilisateur.
- 8.3 Dans la version gratuite, un compte utilisateur peut être supprimé définitivement à tout moment dans la zone de connexion, sous paramètres, par l'action « Supprimer le compte utilisateur ».
- 8.4 Lors de la souscription de l'adhésion Premium, l'Utilisateur choisit le modèle de durée et l'ensemble de portefeuilles souhaités. Si le contrat n'est pas résilié conformément au point 8.5, il est automatiquement reconduit pour la durée choisie jusqu'à ce moment-là, hormis si cela a été explicitement prévu différemment dans la formule de services.
- 8.5 Un utilisateur Premium peut résilier son contrat avec un préavis de 5 jours avant l'expiration de la période correspondante. Une adhésion Premium peut être résiliée dans la zone de connexion, sous paramètres, par l'action « Annuler l'adhésion ». À l'expiration, l'Utilisateur passe automatiquement à la version gratuite. Les frais restants sont dus à la résiliation du contrat.
- 8.6 Les frais à acquitter au moment de la résiliation sont dus à la suppression d'un compte utilisateur.

- 8.7 L'Utilisateur peut à tout moment et avec effet immédiat passer à une formule de services avec (i) une durée plus longue, ou (ii) la même durée mais une formule de portefeuilles plus importante (« mise à niveau »). L'ancienne durée de l'adhésion Premium en cours sera résiliée de manière anticipée et une nouvelle durée correspondant à la formule de services souscrite prendra effet. Les frais payés à l'avance pour la durée non utilisée de l'adhésion Premium en cours seront déduits du prix de la nouvelle formule de services. Si la mise à niveau est effectuée dans une offre libellée dans une autre devise, une compensation n'est pas possible. Si l'Utilisateur annule son contrat de mise à niveau en exerçant son droit légal de rétractation (cf. point 7), l'adhésion Premium existant à l'origine reprend effet pour la durée initiale (pour plus de clarté, lors du calcul de la durée restante, la période entre la commande et l'annulation de la mise à niveau est considérée comme faisant partie de la durée de l'adhésion Premium initiale, c'est-à-dire que la durée prend fin à la même date que celle à laquelle elle aurait pris fin si la commande et l'annulation de la mise à niveau n'avaient pas été effectuées).
- 8.8 Si aucune durée fixe n'a été convenue, le Fournisseur peut résilier le contrat de manière ordinaire moyennant un préavis de deux semaines à la fin du mois. Dans les autres cas, Le Fournisseur peut résilier le contrat moyennant un préavis de 5 jours avant l'expiration de la durée correspondante.
- 8.9 Le droit des deux parties de résilier le contrat sans préavis pour motif grave n'est pas affecté. Le Fournisseur peut notamment résilier le contrat sans préavis dans les cas suivants :
- a) l'Utilisateur a fourni des informations inexactes ou incomplètes lors de l'inscription et de la participation,
  - b) l'Utilisateur enfreint de manière répétée d'autres obligations contractuelles et ne cesse pas d'enfreindre ces obligations même après mise en demeure par le Fournisseur.
- 8.10 Dans la mesure où le Fournisseur a résilié le contrat, l'Utilisateur n'a pas le droit de créer un nouveau compte utilisateur, même sous un autre nom ou une autre désignation.

## 9. Divers

- 9.1 Le Fournisseur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions d'utilisation sans avoir à se justifier. Ces modifications n'affecteront pas les principales obligations contractuelles des parties. Les conditions modifiées seront envoyées à l'Utilisateur par e-mail au plus tard quatre semaines avant leur entrée en vigueur. Si l'Utilisateur ne s'oppose pas à l'application des nouvelles conditions d'utilisation dans les deux semaines suivant la réception de l'e-mail, les conditions d'utilisation modifiées sont considérées comme acceptées. Dans l'e-mail contenant les conditions modifiées, le Fournisseur attirera séparément l'attention de l'Utilisateur

sur l'importance de ce délai de deux semaines, sur le droit d'opposition et sur les conséquences juridiques du silence.

- 9.2 Le droit applicable est celui de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.
- 9.3 Si l'Utilisateur n'a pas de juridiction générale en Allemagne, le tribunal compétent pour tous les litiges est celui du siège du Fournisseur. Le Fournisseur est également en droit de porter plainte auprès du tribunal compétent général de l'Utilisateur.
- 9.4 L'Utilisateur n'est autorisé à procéder à des compensations qu'avec des créances incontestées ou ayant force de chose jugée.
- 9.5 L'Utilisateur ne peut céder les droits et obligations découlant du présent contrat qu'avec l'accord écrit préalable du Fournisseur. Le Fournisseur se réserve le droit de céder tout ou partie des droits découlant du présent contrat à un tiers. Le Fournisseur en informera l'Utilisateur deux semaines avant le transfert envisagé.
- 9.6 Si certaines dispositions des présentes conditions d'utilisation sont ou deviennent invalides et/ou contraires aux dispositions légales, la validité des autres dispositions des conditions d'utilisation n'en est pas affectée. La disposition invalide sera remplacée d'un commun accord entre les parties par une disposition qui se rapproche le plus possible du sens et de l'objectif économiques de la disposition invalide, de manière juridiquement valable. La disposition ci-dessus s'applique également en cas de vide réglementaire.

**État au : 03/05/2024**